



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le douzième jour de mars deux mille dix-huit, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Majella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 34 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10194-03-2018

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à *Affaires nouvelles* :

- 17.1 Augmentation du nombre de membres au comité de sécurité publique
- 17.2 Achat en commun, fourniture et épandage de chlorure de calcium liquide des chemins des écocentres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10195-03-2018

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 a été courriellé à chacun des maires le 9 mars dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 12 février 2018 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité de février et mars 2018.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 28 février 2018.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS AU 28 FÉVRIER 2018

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats au 28 février 2018* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie. Cette version est incomplète.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10196-03-2018

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 9 février au 9 mars 2018:

Paiements : 126 568,84 \$

Factures : 148 155,43 \$

TOTAL : 274 724,27 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10197-03-2018

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 28 février 2018 de 1 420,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10198-03-2018

Comités de la MRC de La Haute-Gaspésie, nominations

CONSIDÉRANT les élections municipales et de la préfecture tenues le 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9659-11-2016 titrée *Comités de la MRC de La Haute-Gaspésie, nominations* ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9598-10-2016 titrée *Comités de la MRC de La Haute-Gaspésie*, laquelle rémunère et remet une allocation de dépenses aux élus siégeant à ces comités formés par la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9659-11-2016 titrée *Comités de la MRC de La Haute-Gaspésie, nominations* par celle-ci ;
2. nomme les postes suivants aux comités formés par la MRC:

Comité d'aménagement du territoire :

Préfet

Maires (8)

Personnes-ressources

Comité de gestion des lots intramunicipaux:

Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

Maire de la municipalité de Marsoui

Maire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Personnes-ressources

Comité de gestion des matières résiduelles :

Préfet
Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
Maire de la ville de Cap-Chat
Maire de la municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis
Personnes-ressources

Conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie

Préfet
Maires (8)

Comité relatif à la Politique de relations de travail des employés

Préfet
Maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre
Personne-ressource

Comité de sécurité publique (règlement de régie interne du CSP)

Préfet
Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
Maire de la ville de Cap-Chat
Maire de la municipalité de La Martre
Maire de la municipalité de Marsoui
Maire de la municipalité de Rivière-à-Claude
Maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre
Représentants de la Sûreté du Québec
Personnes-ressources

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose le *Rapport financier 2016* et le *Rapport de l'auditeur indépendant* de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2016 de Alphonse Bernard inc., lesquels rapports ont été transmis en vertu de l'article 966.2 du *Code municipal du Québec*.

CONTRATS ACCORDÉS EN 2017

En vertu de l'article 961.3 du *Code municipal du Québec*, le préfet présente la liste des contrats accordés du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$:

Contractant	Prix	Objet
Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	88 824,00 \$	Service de transport collectif de personnes et transport collectif adapté de personnes handicapées
Damabois inc.	59 372,00 \$	Contrat <i>Travaux commerciaux sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>

La MRC de La Haute-Gaspésie publiera sur son site Internet cette liste.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10199-03-2018

Rapport de dépenses électorales des candidats indépendants autorisés

CONSIDÉRANT QU'en vertu du chapitre VI, section VI, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la MRC de La Haute-Gaspésie dépose le rapport des dépenses électorales des candidats indépendants autorisés et le remboursement de ces dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport des dépenses électorales des candidats indépendants autorisés et le remboursement de ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10200-03-2018

Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, représentante

CONSIDÉRANT les élections municipales et de la préfecture tenues le 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit nommer un représentant au comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, lequel s'intéresse à la protection du caribou ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. désigne la maire de la ville de Cap-Chat, Mme Marie Gratton, représentante au comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie ;
2. en son absence, nomme le préfet, M. Allen Cormier, comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10201-03-2018

Comité de sélection pour le poste d'adjoint administratif

VU l'article 5.1 de la Politique de relations de travail des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie;

VU la résolution numéro 10172-02-2018 par laquelle la MRC a retenu les services de Ressources humaines Lambert inc. pour recruter une ressource pour le département administratif ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit former un comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme au comité de sélection pour le poste d'adjoint administratif les personnes suivantes :

- √ Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat
- √ M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- √ Mme Véronique Henry, Ressources humaines Lambert inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE MOTION

Je soussignée, MARIE GRATTON, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis par la présente qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, je soumettrai, pour adoption, le projet de règlement modifiant le règlement 87-36 *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie* tel que présenté.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le périmètre d'urbanisation de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts par le retrait d'une parcelle du lot 4 325 410 et d'inclure ce lot dans l'affectation forestière.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat

RÉSOLUTION NUMÉRO 10202-03-2018

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 277-2018 de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

CONSIDÉRANT le règlement numéro 277-2018 *Modification au règlement de zonage numéro 180 et ses amendements, afin d'agrandir la zone M.1 à même une partie de la zone résidentielle Rb.2* de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 277-2018;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 277-2018 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 277-2018 *Modification au règlement de zonage numéro 180 et ses amendements, afin d'agrandir la zone M.1 à même une partie de la zone résidentielle Rb.2* de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10203-03-2018

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 18-863 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le règlement numéro 18-863 *Amendement au Règlement de zonage 04-620, ajout d'un usage en zone M. 119, création de la zone Cv. 13 à même la zone Cv. 9* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 18-863;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 18-863 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le règlement numéro 18-863 *Amendement au Règlement de zonage 04-620, ajout d'un usage en zone M. 119, création de la zone Cv. 13 à même la zone Cv. 9*, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 18-863 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10204-03-2018

PDZA, version préliminaire

CONSIDÉRANT la version préliminaire du 6 mars 2018 du plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QUE le PDZA est un outil de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement des entreprises agricoles, leurs activités et leurs produits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte la version préliminaire du 6 mars 2018 du PDZA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10205-03-2018

Aide financière demandée, programme *Mobilisation-Diversité*, au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et signataire pour entente éventuelle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 22 000 \$ dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est estimé à 59 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ce montant, des sommes proviendront du Fonds de développement des territoires et d'une autre contribution du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à accroître la prise en compte des personnes immigrantes et issues de la diversité par l'ensemble des acteurs de la société et favoriser la concertation dans le but de renforcer la convergence et la complémentarité des actions du ministère et de ses partenaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à déposer la demande d'aide financière de 22 000 \$ dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité* auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ;
2. désigne le préfet, M. Allen Cormier, pour signer l'entente éventuelle avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10206-03-2018

Reddition de comptes PDZA

CONSIDÉRANT la reddition de comptes pour le plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du PDZA totalise 83 681,56 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation accorde une subvention maximale de 40 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a déjà versé 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la reddition de comptes pour le PDZA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10207-03-2018

Entente de développement touristique, culturel et du MIDI 2018-2020 avec le CLD de La Haute-Gaspésie, signataire

CONSIDÉRANT le projet de *l'Entente de développement touristique, culturel et du MIDI 2018-2020* entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie (MRC de La Haute-Gaspésie) et le Centre local de développement de La Haute-Gaspésie (CLD de La Haute-Gaspésie) ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objet de définir les rôles et les responsabilités de chacune des parties et d'établir les modalités de financement de la part de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer *l'Entente de développement touristique, culturel et du MIDI 2018-2020* avec le Centre local de développement de La Haute-Gaspésie;
2. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, mandataire de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10208-03-2018

Rapport annuel 2017 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours, approbation

CONSIDÉRANT le rapport annuel 2017 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport annuel 2017 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours, tel qu'il a été remis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10209-03-2018

Contrat de travail de Philippe Bujold, chargé de projet pour l'identification des risques majeurs à l'échelle de la MRC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10175-02-2018 adoptée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, laquelle mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour demander des soumissions auprès de personnes-ressources en vue d'identifier les risques majeurs pouvant survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Philippe Bujold ;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail entre M. Bujold, chargé de projet pour l'identification des risques majeurs pouvant survenir sur le territoire de la MRC et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat de travail avec M. Philippe Bujold, lequel aura à identifier les risques majeurs pouvant survenir sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10210-03-2018

Appui démarches de la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine pour l'obtention d'une embarcation avec équipement de sauvetage en haute mer

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de l'appuyer dans ses démarches pour obtenir une embarcation avec l'équipement nécessaire de sauvetage en haute mer ;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition servira au sauvetage en haute mer, et, également, à faire de la prévention en sécurité marine auprès des utilisateurs de la marina ;

CONSIDÉRANT QUE les délais d'intervention trop longs peuvent mettre en danger la vie des marins qui circulent le long de la côte ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une équipe de neuf pompiers et possède une marina bien aménagée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPÉSIE appuie les démarches de la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine pour obtenir une embarcation avec l'équipement nécessaire de sauvetage en haute mer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

TRANSPORT ADAPTÉ, ACHALANDAGE 2017

Dépôt de courriels entre :

- √ M. Frédéric Boily du ministère des Transports du Québec et M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie,
- √ M. Antoine Audet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et M. Frédéric Boily du ministère des Transports du Québec,

Ayant pour objet *Achalandage 2017*, datés du 22 février 2018, sont présentés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

M. Audet confirme que l'achalandage 2017 pour le transport adapté en Haute-Gaspésie est de 17 713 déplacements.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10211-03-2018

Lots intramunicipaux, table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire, SEPAQ membre

CONSIDÉRANT *l'Entente de délégation de gestion no 1068* entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4.1.3, point 1, de l'entente, le délégataire s'engage à mettre en place une table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire, composée des personnes et des organismes concernés par le territoire forestier résiduel par la clause 3 de l'entente et qui sont visés par l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*;

CONSIDÉRANT la demande du 1^{er} mars 2018 de la SEPAQ de siéger à cette table ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE invite la SEPAQ à siéger à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire, laquelle sera mise en place prochainement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10212-03-2018

Lots intramunicipaux, prolongation du contrat - travaux commerciaux avec Damabois division Cap-Chat inc.

CONSIDÉRANT il est prévu à l'article 4 du contrat d'entreprise entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et Damabois division Cap-Chat inc. que les travaux de récolte de bois sur les lots intramunicipaux devront se terminer le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE Damabois division Cap-Chat inc., ayant connu des problématiques particulières d'accès dans certains secteurs d'intervention, demande une prolongation pour exécuter tous les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 p du contrat d'entreprise, l'exécutant doit informer la MRC et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs des modifications apportées au calendrier de récolte ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE prolonge le contrat d'entreprise avec Damabois division Cap-Chat inc. jusqu'au 31 août 2018 pour réaliser tous les travaux de récolte de bois et leur transport du secteur d'intervention CPRS_06_16_CAS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

PGMR, COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE PDZA

Présentation du document intitulé *Enjeux : Améliorer la productivité des sols et des cultures*, extrait du *PDZA préliminaire*. Le plan de développement de la zone agricole (PDZA), version préliminaire, a été adopté à la séance du 12 mars 2018 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

La mesure n° 16 du plan de gestion des matières résiduelles concerne la réalisation d'une étude de faisabilité sur la transformation des matières putrescibles pour la valorisation agricole en conformité avec le PDZA.

PGMR, COMPTE RENDU - ÉVALUATION DES SCÉNARIOS DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Dépôt du compte rendu des journées de discussion relatif à l'évaluation des scénarios de gestion des matières organiques, tenues le 25 janvier 2018 à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Sainte-Anne-des-Monts, préparé par Chamard stratégies environnementales.

Ce compte rendu sera affiché sur le site Internet de la MRC.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10213-03-2018

Formation du comité de sélection pour le poste de responsable des écocentres

VU la résolution numéro 10184-02-2018 adoptée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie par laquelle la MRC a entamé la procédure d'embauche d'un responsable des écocentres ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit former un comité de sélection d'au moins trois personnes, soit le directeur général et secrétaire-trésorier, un élu et une personne ayant l'expertise du poste à pouvoir ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme les personnes suivantes au comité de sélection pour le poste de responsable des écocentres, soit :

- √ M. Allen Cormier, préfet de la MRC
- √ M. Guy Bernatchez, maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- √ M. Jacques Létourneau, conseiller de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
- √ M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC
- √ Mme Mélanie Vallée, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable de la MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10214-03-2018

Récupération des halocarbures, Réfrigération Mercier inc., soumission retenue

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit gérer les halocarbures dans les unités de réfrigération et climatisation dans les écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis;

CONSIDÉRANT la soumission de Réfrigération Mercier inc. pour 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de Réfrigération Mercier inc. relative à la récupération des halocarbures pour 2017 et 2018, au coût de 645 \$ plus les taxes, lequel montant sera prélevé dans le département *Hygiène du milieu*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10215-03-2018

Engagement du responsable des écocentres, Nicolas Dionne

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel de candidatures, à l'interne, pour le poste de responsable des écocentres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de responsable des écocentres ;

CONSIDÉRANT QUE M. Nicolas Dionne répond aux exigences de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Nicolas Dionne au poste de responsable des écocentres, classe C, échelon 1, à compter du 20 mars 2018 de la manière suivante:

- √ 40 heures par semaine pour 30 semaines d'avril à octobre
- √ 35 heures par semaine pour 22 semaines le reste de l'année

Après la période de probation, M. Dionne aura le statut d'employé régulier à temps plein;

2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10216-03-2018

Prolongation des heures d'ouverture des écocentres en saison estivale, mandat donné pour obtenir différents scénarios

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaitent prolonger les heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis pour la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le comité de gestion des matières résiduelles pour étudier et proposer différents scénarios en vue de prolonger les heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis en période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10217-03-2018

Collecte, transport et traitement des matières encombrantes, Bouffard Sanitaire inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit effectuer deux collectes des matières encombrantes par année ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne les services de Bouffard Sanitaire inc. pour collecter, transporter et traiter les matières encombrantes, soit :

- √ en mai 2018, au coût de 12 719,91 \$, plus taxes
- √ en octobre 2018, au coût de 8 653,00 \$ plus taxes

Lesquels montants seront prélevés dans le département *Hygiène du milieu*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10218-03-2018

Augmentation du nombre de membres au comité de sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a nommé quatre élus pour siéger au comité de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE selon le *Guide d'information aux membres du comité de sécurité publique* rédigé par la Sûreté du Québec, la MRC peut augmenter ce nombre à sept ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE augmente le nombre d'élus pour siéger au comité de sécurité publique à sept, soit :

Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie
Maire de la ville de Cap-Chat
Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
Maire de la municipalité de La Martre
Maire de la municipalité de Marsoui
Maire de la municipalité de Rivière-à-Claude
Maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10219-03-2018

Achat en commun, fourniture et épandage de chlorure de calcium liquide des chemins des écocentres

VU la résolution numéro 10171-02-2018 titrée *Chlorure de magnésium liquide des chemins des écocentres*, laquelle déclare son intérêt à la MRC de Bonaventure et la MRC d'Avignon pour bénéficier du meilleur prix obtenu auprès du fournisseur retenu pour la livraison et l'épandage de chlorure de calcium liquide ;

CONSIDÉRANT QUE Les Aménagements Lamontagne inc. sont les plus bas soumissionnaires, soit 375,00 \$ le mètre cube (0,3750 \$ le litre), plus taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la MRC de Bonaventure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise l'achat en commun de fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide au coût de 375,00 \$ le mètre cube (soit 0,3750 \$ le litre), plus taxes, de Les Aménagements Lamontagne inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20 h 16 à 20 h 26.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 20 h 26.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

